

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 04 MAI 2016

Le mercredi 04 mai 2016, à 18 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Gérard ALAZARD, Maire de LUZÉCH.

Etaient présents : Mr Gérard ALAZARD, Mr Bernard PIASER, Mme Fabienne ALEMANNI, Mr Pierre BORREDON, Mr Rémy MOLIERES, Mme Agnès LEBRE, Mme Delphine AZNAR, Mr Jean-Luc MANIE, Mme Nathalie QUEYREL, Mme Christine GARRIGUES, Mr Floréal CARBONIE, Mme Christine CALVO, Mr Pascal PRADAYROL, Mr Jacques GALOU

Etaient absents excusés :

Mr Jean-Jacques BONDER a donné procuration à Mr Jean-Luc MANIE

Mme Michèle CUBAYNES a donné procuration à Mme Christine CALVO

Mr Daniel DUBOS a donné procuration à Mr Pierre BORREDON

Mme Nadine BALCON a donné procuration à Mr Bernard PIASER

Mr Alexandre VIGNALS a donné procuration à Mme Nathalie QUEYREL

Secrétaire de séance : Mme Christine GARRIGUES

Approbation du compte rendu de la séance du 30 mars 2016

Aucune remarque, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 14 Procurations : 5	Pour : 19 Contre : Abstention :

Approbation du compte rendu de la séance du 06 avril 2016

Aucune remarque, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 14 Procurations : 5	Pour : 19 Contre : Abstention :

Point sur la cité scolaire

A la demande de Monsieur le Maire, Floréal CARBONIE fait un point sur l'avancement des travaux de la cité scolaire.

Les travaux du bâtiment sont en cours de finition, date d'achèvement vers le 15 juin 2016.

Les travaux extérieurs seront probablement terminés vers fin juillet.

Le parking est quasiment fini, manque juste la dernière couche de bitume de finition qui sera réalisée au dernier moment.

Le Conseil départemental prévoit un déménagement les 6/7/8 juillet 2016. La commune va donc se caler aux mêmes dates et s'organiser en conséquence.

L'entreprise Marcouly a remporté le marché pour la fin du terrassement pour un montant avoisinant les 900 000 €, soit 500 000 € de plus que l'appel d'offre initial. Ce qui en résulte pour la commune une plus value aux alentours de 140 000 €.

Monsieur le Maire souhaite que l'on demande un bilan et suivi financier auprès du maître d'œuvre et maître d'ouvrage pour faire un point précis de notre situation et des échéances restantes.

Monsieur CARBONIE demande également que soit étudié avec les enseignants les besoins sur :

- Présence ou pas d'un bac à sable, dimensions et emplacement
- Présence ou pas de jardins pédagogiques, dimensions et emplacement
- Nécessité de protection au dessus de l'enceinte de la cour, pour les enfants et également filet pour ballon.

Le groupe en charge d'étudier les besoins va prendre contact prochainement avec les enseignants pour déterminer ces différents points et prendre contact avec le maître d'ouvrage.

Monsieur le Maire propose également de poser certaines questions lors de la visite de la cité scolaire du 9 mai avec les conseillers départementaux sur la finalisation du rapport d'expertise du mur en gabion demandé par le conseil municipal, le grillage de protection de l'ensemble de la cour et un point sur l'avancement financier des travaux (part mairie réalisée et restante).

Monsieur le maire fait part également de la volonté de certains délégués de parents d'élèves à visiter le futur groupe scolaire. Une date de visite va être retenue prochainement.

2016_4_1 : Vote des subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'octroyer les subventions aux associations suivantes :

Article 6574 (subventions organismes de droit privé)	Subventions versées en 2015	Subventions demandées pour 2016	Vote du Conseil
AAPPMA Pêche	300,00	300,00	200,00
Amicale AC/VG	100,00	100,00	100,00
Amicale des Donneurs de Sang	130,00	130,00	130,00
Amicale des Sapeurs Pompiers	850,00	850,00	850,00
Amitié de Luzech/St Vincent	300,00	600,00	300,00
Association des Moulins	1 000,00	500,00	500,00
Association Foncière Pastorale	800,00	800,00	800,00
Association Lire à Luzech	1 300,00	1 300,00	900,00
Boissor ABSL Pyrhando		800,00	300,00
Cahors Triathlon (Manifestation Aquathlon)	150,00	150,00	150,00
Comité des Fêtes de Luzech	9 000,00	11 000,00	10 000,00
Coyotes Dancers	100,00	100,00	100,00
Ensemble pour Luzech	500,00	500,00	500,00
FNACA	100,00	100,00	100,00
La Gaule Lotoise	100,00	150,00	100,00
La Trincade	200,00	200,00	200,00
Les Commerçants de Luzech	250,00	250,00	250,00
L'Ile aux enfants	500,00	800,00	800,00
Luzech Médieval	200,00	400,00	200,00
Ratafios	200,00	200,00	200,00
Société de Chasse	300,00	300,00	200,00
Sur la route d'Uxellodunum	100,00	500,00	500,00
URCL	800,00	800,00	600,00
USL Omnisports	18 600,00	21 000,00	17 550,00
TOTAL	35 880,00	41 830,00	35 530,00

Pèlerinage Notre Dame de Fatima

500,00

0,00

DETAILS OMNISPORTS 2015

Article 6574 (subventions organismes de droit privé)	Subventions versées en 2015	Subventions demandées pour 2016	Vote du Conseil Municipal
Rugby	16 000,00	18 000,00	15 000,00
Tennis	1 700,00	1 700,00	1 500,00
Pétanque	500,00	500,00	500,00
Boule luzéchoise		400,00	150,00
Cyclotourisme	400,00	400,00	400,00
TOTAL	18 600,00	21 000,00	17 550,00

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 14 Procurations : 5	Pour : 19 Contre : Abstention :

2016_4_2 : Attribution d'une indemnité de fonction à un conseiller municipal non titulaire d'une délégation

Monsieur le Maire, devant l'assemblée, tient à remercier Mr CARBONIE, pour son implication journalière dans le suivi du chantier de la cité scolaire. En effet ce conseiller municipal suit quotidiennement le déroulement du chantier, assiste aux différentes réunions, apporte sa connaissance technique et son expérience professionnelle, tout cela pour le compte de la commune. Il est l'interlocuteur privilégié entre le maître d'ouvrage et la commune et ce depuis le début du chantier en juillet 2014.

De ce fait Monsieur le Maire va proposer à l'assemblée de voter une indemnité de fonction pour les travaux et services rendus par ce conseiller. Au préalable, Monsieur le Maire demande à Mr CARBONIE de quitter la salle temporairement pour que l'assemblée délibère sereinement et sincèrement sur le montant de son indemnité.

Monsieur CARBONIE quitte la salle et ne prend part ni aux débats, ni au vote.

Monsieur le Maire tient à préciser qu'en aucun cas ce conseiller a demandé une quelconque rétribution ou dédommagement. Le fait de verser une indemnité à Monsieur CARBONIE est

le seul moyen règlementaire à notre disposition pour le dédommager et valoriser le temps passé au service de notre commune et plus particulièrement au suivi de la construction de ce nouveau groupe scolaire.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014 fixant les indemnités de fonctions du maire et des adjoints,

Vu le budget communal,

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa II, les conseillers municipaux peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation.

En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune.

Cette indemnité s'élève au maximum à 6 % de l'indice brut 1015 et peut être valorisée de 15% quand la commune est chef lieu de canton.

Considérant le travail accompli par Monsieur Floréal CARBONIE, conseiller municipal, qui assure le suivi, l'accompagnement et la représentation de la commune durant l'intégralité des travaux du nouveau groupe scolaire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'allouer**, avec effet au 1^{er} juin 2016 jusqu'au 31 juin 2017 une indemnité de fonction à Monsieur Floréal CARBONIE, conseiller municipal, pour son implication quasi journalière dans le suivi des travaux de la cité scolaire
- **pour un taux maximum de 6 % de l'indice brut 1015 majoré de 15% car la commune est chef lieu de canton** soit un montant brut de 3 394.69 €. Cette indemnité sera versée mensuellement.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 13 Procurations : 5	Pour : 18 Contre : Abstention :

Débat sur ce point.

L'ensemble du conseil municipal est favorable à l'attribution de cette indemnité et reconnaît la compétence et le dévouement de Monsieur CARBONIE.

Toutefois certains conseillers municipaux espèrent que le montant alloué pour l'exercice de cette mission ne sera pas perçu comme trop important au regard de la population, 3 000 € représentant quasiment 3 mois de salaire au SMIC.

Monsieur le Maire répond à cela que la mission de Monsieur CARBONIE a débuté en juillet 2014 et ne se terminera pas avec l'ouverture du groupe scolaire à la rentrée de septembre 2016 car un tel bâtiment va demander plusieurs mois pour être totalement opérationnel.

Ainsi la somme allouée, ramenée à plus de trois ans de présence, soit aux alentours de 40 mois, n'est certainement pas disproportionnée mais entièrement justifiée (75 € par mois avec une présence journalière).

Questions diverses

2016_4_3 : Cession ex chemin rural sis Rivière de Camy à M. Mme Denis PASSEDAT

Vu la délibération en date du 31 mars 2016,

Considérant qu'il convient de compléter et préciser la délibération ci-dessus relative à la cession d'un chemin rural à M. et Mme PASSEDAT en y ajoutant la cession du lot C de 10 a 81 ca qui a également fait l'objet de l'enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **CONFIRME** la vente **des lots c et d** pour les surfaces respectives de 10 a 81 ca et de 2 a 41 ca ; soit les parcelles AE 263 et AE 264 sur le document d'arpentage au prix de 0,15 € au profit de M. Mme Denis PASSEDAT étant convenu que tous les frais restent à la charge des acquéreurs.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 14 Procurations : 5	Pour : 19 Contre : Abstention :

Point sur la 3^{ième} modification du PLU

Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part aux débats.

Monsieur MOLIERES, adjoint en charge de l'urbanisme, donne une information à l'assemblée sur la 3^{ième} modification du PLU.

Le Tribunal administratif de Toulouse a annulé la délibération d'approbation de la modification du PLU en date du 22 mars 2013.

Pour rappel cette délibération du conseil municipal modifiait le PLU de la commune pour ouvrir à la construction une zone de loisirs au gué de Caix classée en zone AU0L.

Le Tribunal a considéré qu'un seul des nombreux moyens adverses était fondé : celui tiré de l'insuffisante motivation de l'avis émis par le Commissaire enquêteur. Pour les juges, ce dernier "ne s'est pas prononcé à titre personnel sur le parti d'aménagement retenu par la Commune concernant la modification de son PLU, ni n'a précisé, même sommairement, les raisons qui l'ont conduit à donner un avis favorable à cette modification permettant la création d'une zone touristique au lieu-dit « Gué de Caix » Pour cette raison, et uniquement pour cette raison, la délibération d'approbation du 22 mars 2013 est annulée.

Enfin, la Commune est condamnée à verser la somme globale de 1200 euros aux requérants dont l'intérêt à agir a été retenu.

Pour conclure la zone du gué de Caix redevient classée en zone AU0L et pourra faire l'objet d'une nouvelle ouverture dans le cadre d'une prochaine modification ou révision du PLU, par la commune ou par la Communauté de communes, si transfert de compétence.

Mme QUEYREL regrette qu'à cause de certains intérêts individuels, les porteurs de projets qui veulent développer de l'activité sur Luzech soient stoppés.

Débat sur l'emplacement du marché du mercredi

Monsieur le Maire et l'ensemble des élus ont été interpellés par un grand nombre de citoyens sur l'attrait du nouvel emplacement temporaire du marché.

Monsieur le Maire propose qu'un large sondage soit effectué auprès de :

- L'association des commerçants
- Les marchands ambulants
- L'ensemble de la population (ex : coupon réponse dans le prochain Tambourinaire)

Un débat va être lancé prochainement durant une séance du conseil municipal pour permettre à l'assemblée de préparer une telle consultation

Programme voirie de la Communauté de la commune

Mr BORREDON, adjoint en charge de la voirie, nous fait part du programme voirie 2016 établi avec la Communauté de communes de la vallée du Lot et du vignoble. En particulier :

- Réfection de la route du vieux Lémouzy
- Protection de la route de l'Impernal
- Ralentisseurs de Camy : pose de deux écluses en lieu et place de feu tricolore (20 000 €). Possibilité d'équiper la zone de Caix.

Eclairage public

Une consultation va être lancée prochainement pour le remplacement d'une partie des lampes à mercure de notre commune.

Arbres sur voie publique

Chez Mr MUSSO, des arbres tombent sur la route. Ils ont besoin d'être élagués.

Un adjoint va prendre contact avec ce Monsieur.

Réseau pluvial allée du Mauzac

Toujours un problème de débordement du réseau pluvial. Une étude est en cours avec passage de caméra et hydro curage.

Monsieur le Maire demande la réalisation d'une cartographie du réseau.

Donjon de la Tour de Luzech

Cette tour est classée aux bâtiments de France, mais est en très mauvais état.

Après avoir pris audience auprès de l'Architecte des Bâtiments de France, ce dernier nous informe qu'il est prêt à apporter son concours pour le débroussaillage de la Tour et de son enceinte.

Par contre, il va entrer en contact avec La DRAC, seule habilitée à la préservation et restauration de ce site.

Certains travaux viseront aussi à rendre le site plus accessible :

- Remplacement de l'échelle intérieure
- Rejointoiement et écoulement des eaux

- Changement de la balustrade supérieure qui est inappropriée
- Débroussaillage du jardin Aillet au pied de la Tour qui est en friche (pas classé).

Fin de séance.